

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Gilles Potvin.

---

360-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR  
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

361-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
  2. Revue de l'ordre du jour
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20-11-2017, avec dispense de lecture
  5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 05-12-2017, avec dispense de lecture
  6. Suivi du procès-verbal
  7. Sollicitations, invitations, adhésions
  8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  9. Radiation des mauvaises créances
  10. Modification des annexes du règlement 503-2016 concernant la tarification des services
  11. Remboursement anticipé du fond de roulement
  12. Mandat à l'union des municipalités Québec pour achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018
  13. Services professionnels en urbanisme
  14. Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie
  15. Adoption du budget 2018 de la Régie de l'Aéroport
  16. Demandes au fonds de la ruralité
  17. Dépôt des règlements de formation du comité de la bibliothèque municipale de Normandin
  18. Officialisation d'engagement - Poste d'adjointe à la direction
  19. Officialisation d'engagements d'employés - Postes saisonniers réguliers
  20. Nomination au comité consultatif en urbanisme (CCU)
  21. Dépôt de la liste des responsabilités
  22. Dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean
  23. Appui à la demande d'aide financière de la Régie de l'aéroport
  24. Correspondance
  25. Rapport des élus
  26. Questions du public
  27. Varia
  28. Prochaine assemblée publique le 22 janvier 2018
  29. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

362-2017 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

363-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20-11-2017,  
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 novembre 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 novembre 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

364-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 05-  
12-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 décembre 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

365-2017 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

366-2017 SOLLICITATIONS, INVITATIONS,  
ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Fédération québécoise des municipalités (FQM)	
Forum des communautés forestières	224.20 \$
Carrefour jeunesse emploi des Bleuets	
Contribution 2018	250 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de Saint-Félicien (commandite pour l'Expo-Sciences).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

367-2017

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES  
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

368-2017

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES :

CONSIDÉRANT l'existence de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont munies d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas justifié d'engager des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la radiation des créances irrécouvrables totalisant 1 691.39 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

369-2017

MODIFICATION DES ANNEXES DU  
RÈGLEMENT 503-2016 CONCERNANT LA  
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement 503-2016 doivent être modifiées pour y inclure les tarifs indexés pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que les annexes I à IX du règlement 503-2016 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soient modifiées et remplacée audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

370-2017

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS  
DE ROULEMENT :

CONSIDÉRANT qu'il restera deux versements annuels de 6 000 \$ à effectuer pour compléter le remboursement de notre fonds de roulement (années 2018 et 2019);

CONSIDÉRANT que le Conseil de ville peut autoriser un remboursement de son fonds de roulement par anticipation;

CONSIDÉRANT qu'un surplus est envisagé selon les dernières estimations budgétaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise un remboursement anticipé du fonds de roulement d'un maximum de 12 000 \$ advenant que les résultats 2017 le permettent.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

371-2017

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
QUÉBEC POUR ACHAT DE CHLORURE  
UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR  
L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres intéressés, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2018;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- c) Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- d) Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- e) Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- f) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

372-2017

SERVICES PROFESSIONNELS EN  
URBANISME :

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme a été déposée par "L'Atelier Urbain" pour l'année 2018 et que le conseil juge l'offre intéressante;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte le renouvellement du contrat de service professionnel en urbanisme déposé par "L'Atelier Urbain" pour l'année 2018, au coût de 89 \$ par heure travaillée plus les taxes applicables, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$, avant taxes, plus les frais de déplacement s'il y a lieu, le tout plus amplement décrit au contrat de service numéro 2018111 faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière soit autorisée à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

373-2017

ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE  
INTERMUNICIPALE CONCERNANT  
L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT que les municipalités sont liées par une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, créant une régie intermunicipale appelée "Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT" décrétée le 3 août 2005 par la ministre des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel souhaitent ajouter des objets à la régie en matière de service de sécurité civile, la MRC de Maria-Chapdelaine consentant à ces modifications;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité civile, RLRQ, chapitre S-2.3, laquelle a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres et investit les municipalités de divers pouvoirs à ce sujet;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, chapitre C-47.1, dont l'article 4 confère aux municipalités la compétence dans le domaine de la sécurité;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent donc modifier l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et constituant la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, afin d'y intégrer la sécurité civile pour un territoire précis;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte la modification de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie du 16 mai 2005, afin d'y intégrer un nouvel objet, soit la sécurité civile, et ce, pour les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel;
- b) Que monsieur Mario Fortin, maire et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient mandatés pour signer l'entente.

NOTE: L'entente fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

374-2017

ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE  
DE L'AÉROPORT :

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de l'aéroport a déposé ses prévisions budgétaires 2018 et que la Ville de Normandin doit en faire l'adoption;

CONSIDÉRANT qu'aucune quote-part municipale n'est prévue, en raison des principaux revenus d'exploitation des bleuetières;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que la Ville de Normandin accepte les prévisions budgétaires d'opération et d'immobilisation 2018 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Dolbeau-Mistassini-Normandin-St-Félicien.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

375-2017

DEMANDES AU FONDS DE LA RURALITÉ :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes:

Organisation	Projet	Coût du projet	Subvention demandée
Coop le Petit Géant	Activités pour la semaine de Relâche	2 618.93 \$	1 100 \$
Ville de Normandin	Achat d'un ordinateur portable et d'un canon	1 535.95 \$	1 228.76 \$
Ville de Normandin	Rénovation du bâtiment du terrain de balle	9 108.92 \$	6 628.99 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par la Coop Petit Géant pour un projet d'activités pour la semaine de relâche, et par la Ville de Normandin pour un projet d'achat d'ordinateur et d'un canon pour prêter à des organismes, ainsi qu'un projet de rénovation du bâtiment du terrain de balle.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

376-2017

DÉPÔT DES RÈGLEMENTS DE  
FORMATION DU COMITÉ DE LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE  
NORMANDIN :

La directrice générale et greffière dépose au greffe les règlements de formation du comité de la bibliothèque municipale de Normandin.

---

377-2017

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT -  
POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION :

CONSIDÉRANT la signature d'une lettre d'entente avec Madame Vicky Fortin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal entérine la nomination de Madame Vicky Fortin au poste d'adjointe à la direction, à compter du 3 septembre 2017 selon l'entente signée le 7 décembre 2017 et faisant partie intégrante de la présente;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

378-2017

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENTS  
D'EMPLOYÉS - POSTES SAISONNIERS  
RÉGULIERS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des employés saisonniers réguliers à la Ville de Normandin, pour le site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier (temps partiel) à la Ville de Normandin, selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

<b>Employé</b>	<b>Fonction</b>	<b>Lieu</b>	<b>Horaire</b>	<b>Durée d'emploi</b>
Denis Painchaud	Préposé à l'entretien hivernal	CAO	Variable (selon météo)	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018
Réjean Bouchard	Préposé à l'entretien hivernal (remplaçant)	CAO	Sur demande	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018
Kéven Renaud	Préposé à l'entretien hivernal (remplaçant) Préposé au restaurant	CAO CAO et CS	Sur demande 20 h. / sem.	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018
Jennyfer Tremblay	Préposée à l'entretien ménager hivernal	CAO	Selon la demande	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018
Marlène Savard	Préposée à l'entretien ménager hivernal (remplaçante)	CAO	Sur demande	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018
Claudette Landry	Préposée au restaurant hiver	CAO et CS	30 h. / sem.	Mi-décembre 2017 à fin mars 2018

CAO: Chute à l'Ours  
CS: Centre sportif

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

379-2017

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF  
EN URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que deux membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin nomme messieurs Stéphane Bouchard et Jean-Yves Tremblay pour siéger au comité consultatif en urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

380-2017

DÉPÔT DE LA LISTE DES  
RESPONSABILITÉS :

Monsieur le maire dépose la liste des délégations de responsabilités dévolues à chaque conseillère et à chaque conseiller.

381-2017

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE À TOURISME SAGUENAY-  
LAC-ST-JEAN :

CONSIDÉRANT que la Ville envisage de déposer une demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 pour le projet d'hébergement prêt-à-camper 4 saisons au Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que le projet d'hébergement au montant de 160 000 \$ serait admissible;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal de Normandin mandate monsieur Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture, à présenter la demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 pour le projet d'hébergement prêt-à-camper 4 saisons au Site touristique Chute à l'Ours et l'autorise à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, tous les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

382-2017

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
DE LA RÉGIE DE L'AÉROPORT :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est membre de la Régie de l'aéroport de Dolbeau-Mistassini-Normandin-Saint-Félicien, ci-après, appelée, Régie de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie de l'aéroport souscrivent entièrement aux priorités de projets de développement de l'offre touristique régionale identifiées au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;

CONSIDÉRANT que la Régie de l'aéroport a initié un projet touristique innovateur en 2017 appelé Vols panoramiques Lac-Saint-Jean qui a suscité beaucoup d'intérêt auprès de nombreux organismes publics et privés de la région;

CONSIDÉRANT que cette offre touristique commande une structure régionale afin de rendre le projet opérationnel;

CONSIDÉRANT que la Régie de l'aéroport déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme Entente de partenariat régional touristique 2016-2020 (EPRT), volet Structuration de l'offre régionale touristique dont les objectifs sont de:

- Renforcer la notoriété et le pouvoir attractif de la destination;
- Développer une expérience touristique mémorable et de calibre international dans l'ensemble de la région;
- Participer à la bonification de l'offre touristique par l'amélioration ou l'ajout de produits aptes à stimuler l'augmentation du nombre de touristes dans la région;
- Atténuer les écarts de saisonnalité;
- Augmenter le niveau de qualité de l'offre touristique, la complémentarité et la pérennité des produits, des services et des infrastructures;
- Viser à "l'exportabilité" de l'offre touristique;
- Susciter l'augmentation de la durée du séjour et ainsi, le nombre de nuitées;
- Favoriser le maintien ou la création d'emplois;
- Encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable;

CONSIDÉRANT que le projet Vols panoramiques Lac-Saint-Jean répond intégralement à tous les objectifs précités du programme d'aide financière et s'échelonne sur une période de deux années.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin, en tant que membre de la Régie de l'aéroport et promoteur du projet Vols panoramiques Lac-Saint-Jean, appui la demande d'aide financière totalisant la somme de 128 482.20 \$ déposée au programme Entente de partenariat régional touristique 2016-2020. Aucune contribution financière ne sera demandée aux municipalités et celle de la Régie de l'aéroport sera de 30 % appliquée sur le montant total du projet moins, le cas échéant, la contribution de partenaires financiers.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

383-2017

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);  
OBJET: Approbation de notre règlement 528-2017 modifiant le règlement 470-2014.

---

384-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

385-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

---

386-2017

VARIA :

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, que des félicitations soient transmises aux Chevaliers de Colomb ainsi qu'aux Filles d'Isabelle pour le montant de 10 500 \$ amassé dans le cadre de la Guignolée.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Jocelyn Robert, que des félicitations soient transmises à Monsieur Benoit Fortin pour ses vingt et une années à siéger au comité consultatif en urbanisme.

---

387-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 22  
JANVIER 2018 :

---

388-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit close à 20 heures 50.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière